

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2018

N° 2018 - 07



Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-dix-huit, le 03 avril à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	6	
Votants :	9	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	26 mars 2018	

Présents : MM BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE (pouvoir de M. HEBRARD), LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. RESONGLES), REGAMBERT et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, MOLLE, RICARD et SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. VALETTE (Chargé de la Commission Environnement-CdC Quercy Caussadais)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Budget Primitif 2018 (Budget Principal et Budget Annexe).

Le Président rappelle que le projet de Budget Primitif 2018 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 02 mars dernier.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Par ailleurs, le Budget Principal comporte un Budget Annexe se rapportant à l'exploitation de l'Unité de traitement des matières de vidange.

A) BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal du Syndicat se compose, pour l'ensemble des compétences, d'un équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement établi à 6 646 455.60 € et 882 255 € en dépenses et recettes d'investissement.

La décomposition entre les dépenses et recettes des compétences traditionnelles, optionnelles et spécifiques est présentée ci-après.

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

Section de fonctionnement

I-1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 319 096 € de prestations de services (traitement des OMR et tri des collectes sélectives),
- 97 238 € de fonctionnement des quais (dont 52 371 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 575 073 € de transports (carburants, entretien, personnels, assurances, ...),
- 201 116 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 43 811 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchèteries (couvert à parité par le Conseil Départemental et les collectivités bénéficiant du matériel).

* Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 824 115 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1A) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés selon les barèmes actualisés pour 2018 lors de la réunion du 02 mars dernier dans les conditions suivantes:
 - répercussion du coût de traitement des OMR : 85.30 €/tonne
 - répercussion du coût de tri des CS : 180.00 €/tonne
 - répercussion du coût de traitement des refus : 90.90 €/tonne
 - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...) établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 3.75 €/tonne pour 2018.

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants :
 - 15.10 €/tonne pour les OMR
 - 32.60 €/tonne pour les CS
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées après actualisation sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 1 % soit :
 - 1.038 €/habitant pour le 1^{er} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
 - 1.557 €/habitant pour le 2^{ème} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),

- 160 688 € de participations spécifiques détaillées en Annexe 1,
- 87 500 € de contribution du Conseil Départemental au fonctionnement de la structure,
- 100 110 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 216 307 € de participation du Conseil Départemental pour l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (provisoires et définitifs).

I-2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 222 681.42 € de dotation aux amortissements et 270 152.62 € de virement à la section d'investissement.

Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2018, les reports concernent :

- dépenses : 246 020 €

dont principalement :

- les aménagements et le renouvellement de matériels (116 730 €)
- le solde des divers aménagements concernant les compétences optionnelles (15 348 €)
- le solde des opérations d'aménagement de la plateforme Bois Energie, de l'Unité de traitement des matières de vidange et des quais de transfert (106 252 €)

- recettes : NEANT

* Les inscriptions budgétaires 2018 :

I-1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2018 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, matériels, ...) : 308 022 €
- la mise en place de guides au sol pour le positionnement des bennes à quai : 50 000 €

* Recettes

Il s'agit :

- pour 4 800 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2016,

I-2 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 222 681.42 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 270 152.62 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées

Pour la gestion des 11 déchèteries, la participation financière pour l'ensemble des sites est de 1 125 115 € (Annexe 1).

Ces charges comprennent l'ensemble des postes de traitements avec déduction des valorisations matières, le personnel, les charges financières et les investissements prévus.

Les dépenses comprennent également le transport effectué en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercuté selon le barème suivant adopté lors des débats des orientations budgétaires pour 2018 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : 23 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :
 - 5 à 25 km..... 68 €
 - 25 à 50 km..... 101 €
 - 50 à 75 km..... 139 €
 - 75 à 100 km..... 172 €
- Mise à disposition d'un véhicule + chauffeur : 70 €/heure
- Mise à disposition d'une benne de 10 à 35 m³ : ... 60 €/mois (forfait)

II-1-Travaux de mise en sécurité des déchèteries (Rappel)

La DREAL a rendu obligatoire l'installation de dispositifs de sécurité pour éviter toute chute des usagers dans les bennes des déchèteries.

Ces travaux ont été financés par avance par le Syndicat (175 165 €) en 2014 et 2015. Ils sont répercutés sur les déchèteries concernées.

Afin de lisser cette dépense, il a été convenu de procéder ainsi :

- pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement suffisant : adapter la charge financière (après déduction du FCTVA) dans la limite de quatre années.
- pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement insuffisant : répartir la charge financière (après déduction de FCTVA) sur les années 2016 à 2019.

Pour l'exercice 2018, les participations sont :

Collectivité	Montant du remboursement
CdC Quercy Vert-Aveyron	Soldé en 2016
CdC Pays de Serres en Quercy	Soldé en 2017
CdC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	9 250 €
CdC du Quercy Caussadais	13 992 €
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	3 819 €

Les charges financières ci-dessus sont reprises dans chaque participation des collectivités concernées.

II-2- Participations au titre de la compétence optionnelle « déchèteries »

Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

☞ Déchèteries de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	45 595 €		
dont :		Contribution de la CdC Quercy Vert-Aveyron	308 553 €
Amortissement d'emprunt	24 445 €		
Acquisition de bennes	21 150 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	14 024 €
FONCTIONNEMENT	324 407 €		
dont :		Produits divers de gestion courante	30 000 €
Charges à caractère général	253 100 €	Excédent reporté de 2017	20 425 €
Charges de personnel	70 700 €		
Charges financières (intérêts d'emprunt)	3 607 €		
TOTAL DEPENSES :	373 002 €	TOTAL RECETTES :	373 002 €

SMEEOM de la Moyenne Garonne

Les déchèteries transférées au Syndicat sont :

- la déchèterie de Montaigne-de-Quercy – Territoire du Pays de Serres en Quercy
- les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne du territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

☞ Déchèterie de Montaigu-de-Quercy

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	37 236 €		
dont :			
Amortissement d'emprunt	30 036 €	Contribution du SMEEOM (CdC Pays de Serres en Quercy)	73 902 €
Travaux	7 200 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	19 049 €
FONCTIONNEMENT	86 521 €		
dont :			
Charges à caractère général	57 459 €	Produits divers de gestion courante	8 500 €
Charges de personnel	21 000 €	Excédent reporté de 2017	19 097 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	8 062 €	Participation du SIEEOM Sud Quercy	3 209 €
TOTAL DEPENSES :	123 757 €	TOTAL RECETTES :	123 757 €

☞ Déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	46 122 €		
dont :			
Amortissement d'emprunt	28 122 €	Contribution du SMEEOM (CdC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise)	195 804 €
Travaux	18 000 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	20 919 €
FONCTIONNEMENT	234 528 €		
dont :			
Charges à caractère général	161 300 €	Produits divers de gestion courante	24 200 €
Charges de personnel	53 000 €	Excédent reporté de 2017	39 727 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	20 228 €		
TOTAL DEPENSES :	280 650 €	TOTAL RECETTES :	280 650 €

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

☞ Décharge de Réalville (participation spécifique)

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Amortissement d'emprunt	21 800 €	Contribution de la Cdc du Quercy Caussadais	19 184 €
FONCTIONNEMENT		Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	16 517 €
Charges à caractère général	17 000 €	Excédent reporté de 2017	6 315 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	3 216 €		
TOTAL DEPENSES :	42 016 €	TOTAL RECETTES :	42 016 €

☞ Déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat-de-Quercy et Septfonds

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	104 919 €		
dont :		Contribution de la CdC du Quercy Caussadais	383 011 €
Amortissement d'emprunt	75 919 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	30 812 €
Travaux	29 000 €	Produits divers de gestion courante	34 550 €
FONCTIONNEMENT	387 866 €	Excédent reporté de 2017	40 412 €
dont :		Participation du SIEEOM Sud Quercy	4 000 €
Charges à caractère général	285 500 €		
Charges de personnel	77 200 €		
Charges financières (intérêts d'emprunt)	21 654 €		
Contribution « conteneurs »	3 512 €		
TOTAL DEPENSES :	492 785 €	TOTAL RECETTES :	492 785 €

☞ Déchèteries de Varen (Lexos) et de Parisot

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	35 793 €	Contribution de la CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	136 784 €
dont :		Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	18 738 €
Amortissement d'emprunt	29 793 €	Produits divers de gestion courante	18 900 €
Travaux	6 000 €	Excédent reporté de 2017	15 498 €
FONCTIONNEMENT	154 127 €		
dont :			
Charges à caractère général	109 350 €		
Charges de personnel	35 700 €		
Charges financières (intérêts d'emprunt)	6 481 €		
Contribution « conteneurs »	2 596 €		
TOTAL DEPENSES :	189 920 €	TOTAL RECETTES :	189 920 €

III. Participations bimestrielles

Pour l'exercice 2018, 5 109 918 € seront appelés dans le cadre des participations bimestrielles (Annexe 1).

Pour rappel, ce montant est composé de :

- 3 824 115 € de participation aux compétences traditionnelles (traitements et transports des déchets ménagers – *Annexe 1A*),
- 1 125 115 € de participation aux compétences optionnelles « déchèteries »,
- 160 688 € de participations spécifiques.

Les montants des contributions bimestrielles sont présentés en *Annexe 1B*.

IV. Compétences optionnelles – Les opérations particulières

- barème des compétences optionnelles pour la gestion et les transports de plaquettes bois à partir de la plateforme sur la base des principes définis dans le cadre des orientations budgétaires :
- charges fixes (annuités d'emprunt, assurances, AEP,...) : 11 € / tonne
- charges variables (personnel - gestion des tas - chargement - contrôles humidité,...) : 5.80 € / tonne,
- prestations diverses (broyage – criblage,...) : coûts réels facturés par le prestataire à l'acquéreur du produit final.

Gestion de la plateforme bois

- dépenses : 70 130 € (dont 57 776 € d'annuités d'emprunt)
- recettes : 70 130 € (dont 41 130 € de subvention en annuités du Conseil Départemental)

B) BUDGET ANNEXE

Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

La gestion de cet équipement fait l'objet d'un Budget Annexe propre à l'activité.

Pour 2018, le Budget Annexe s'élève à 156 600 € en dépenses et recettes :

- Dépenses :
 - 81 450 € de remboursement au Budget principal correspondant à la prise en charge de la part correspondante d'annuités d'emprunt,
 - 35 000 € de charges de personnel (convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron – gestion, maintenance, entretien et encadrement),
 - 28 150 € de charges de fonctionnement (électricité, assurance, analyses, entretien des installations, ...),
 - 12 000 € de provisions pour charges
Au titre des charges de gros entretien, des provisions inscrites au compte 6815 sont budgétisées (opération d'ordre semi-budgétaire) pour des charges importantes à répartir sur plusieurs exercices).
Cette dotation aux provisions est prévue pour un plan pluriannuel d'entretien d'une durée de 5 ans (1^{ère} dotation en 2017).
La dotation annuelle est de 12 000 €.
Les charges correspondantes sont :
 - coupe et broyage des plantations : 5 000 €
 - curage des lits de séchage plantés de roseaux : 5 000 €
 - rétablissement du réseau d'irrigation : 2 000 €
- Recettes :
 - 56 735.00 € de subvention du Conseil Départemental
 - 77 742.74 € de produit de gestion (redevances, ...),
 - 22 122.26 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2017.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 (Budget Principal),
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexes,
- d'adopter le Budget Primitif 2018 concernant le Budget Annexe « Unité de traitement des matières de vidange » comprenant la dotation aux provisions pour charges de gros entretien.



Fait et délibéré le 03 avril 2018

Le Président,

Michel WEILL

TABEAU RECAPITULATIF

Collectivité	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées "déchèteries"	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC QUERCY CAUSSADAIS	900 703	419 403	dont : régularisation seuil marché collecte sélective 2017 :	18 440 19 184 -744	1 338 546
CdC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON	371 556	140 603	dont : Travaux voirie quais : régularisation seuil marché collecte sélective 2017 :	4 606 1 958 -329	516 765
CdC QUERCY VERT - AVEYRON	881 488	308 553	dont : Emprunts non-transférés : régularisation seuil marché collecte sélective 2017 :	36 935 38 338 -1 403	1 226 976
SIEEOM SUD QUERCY	374 737	Néant	dont : Transfert du marché TP2C / DRIMM : Participation déchèterie de Moilières : Participation déchèterie de Montagu : régularisation seuil marché collecte sélective 2017 : Régularisation déchèterie de Moilières :	101 836 95 596 4 000 3 209 -329 -640	476 573
SMEEOM MOYENNE GARONNE (*)	1 295 631	278 956	dont : CdC Lomagne Tarn et Garonnaise : CdC Pays de Serres en Quercy :	-1 129 -1 129	1 573 458
TOTAL	3 824 115	1 147 515		160 688	5 132 318

(*) compétence optionnelle "déchèterie" pour CC Pays de Serres en Quercy et CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2018 Traitement/Transport des déchets ménagers

Collectivités	Pop 2017	Nature déchets	Rappel 2017		Tonnages prévisionnels 2018			Participation prévisionnelle brute 2018			Régularisation 2017	Produit JRM 2017 à déduire	Participation prévisionnelle 2018
			Tonnages prévisionnels	Tonnages réels	Traitement	Transport	Prestations marchés (TVA à 10%)	Dépenses quails de transfert (1)		Participation aux charges de structure			
					Traitement	Transport	Traitement	Transport en régie directe					
CdC Query Caussadais	20 739	OM	5550	5 218	5200	5 200	443 560	78 520					
		CS	1240	1 353	1510	1 510	271 800	49 226					
		refus	200	264	300		27 270						
		taux JRM	0	0	0		0						
Total	6790	6 571	6710	6 710	742 630	127 746	25 163	32 299	-3 230	23 905	900 703		
CdC Query Rouergue Gorges de l'Aveyron	7 803	OM	2080	2 092	2120	2 120	180 836	32 012					
		CS	600	599	640	640	115 200	20 864					
		refus	125	106	125		11 363						
		taux JRM	0	0	0		0						
Total	2680	2 691	2760	2 760	307 399	52 876	10 350	12 153	-724	10 497	371 556		
CdC Query Vert - Aveyron	22 219	OM	4680	4 639	5350	5 350	456 355	80 785					
		CS	1030	1 030	1350	1 350	243 000	44 010					
		refus	170	160	220		19 998						
		taux JRM	0	0	0		0						
Total	5710	5 669	6700	6 700	719 353	124 795	25 125	34 604	-4 661	17 728	881 488		
SIEEOM Sud Query	17 661	OM	2930	2 835	2900	0	247 370	0					
		CS	600	599	650	0	117 000	0					
		refus	150	124	150		13 635						
		taux JRM	600	0	650		1 083						
Total	3530	3 434	3550	0	379 088	0	0	18 337	-11 440	11 248	374 737		
SMEEOM Moyenne Garonne	33 672	OM	7770	7 662	7660	7 660	653 398	115 666					
		CS	2070	2 052	2100	2 100	378 000	68 460					
		refus	360	440	480		43 632						
		taux JRM	0	0	0		0						
Total	9840	9 714	9760	9 760	1 075 030	184 126	36 600	42 036	-7 279	34 882	1 295 631		
TOTAL GENERAL	102 094	OM	23 010	22 446	23 230	20 330	1 981 519	306 983					
		CS	5 540	5 633	6 250	5 600	1 125 000	182 560					
		refus	1 005	1 094	1 275		115 898						
		taux JRM	600	0	650		1 083						
Total	28 550	28 079	29 480	25 930	3 223 500	489 543	97 238	139 429	-27 334	98 260	3 824 115		

(1) dont 52 371 € de remboursement de "mises à disposition partielle de services"

PREFECTURE
de TARN et GARONNE

Le 5 AVR. 2018

ARRIVEE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2018 PAR BIMESTRE

ANNEXE 1B
PARTICIPATIONS PAR BIMESTRE

Collectivités	Participation 2018	Valeur du 1/6ème	Participation 1er bimestre	Ecart/Régul	Participation 2ème bimestre	Participation 3ème bimestre	Participation 4ème bimestre	Participation 5ème bimestre	Participation 6ème bimestre
CdC Quercy Caussadals	1 316 146,00	219 358,00	198 979,00	20 379,00	239 737,00	219 358,00	219 358,00	219 358,00	219 356,00
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	516 765,00	86 128,00	80 069,00	6 059,00	92 187,00	86 128,00	86 128,00	86 128,00	86 125,00
CdC Quercy Vert - Aveyron	1 226 976,00	204 496,00	161 203,00	43 293,00	247 789,00	204 496,00	204 496,00	204 496,00	204 496,00
SIEEOM Sud Quercy	476 573,00	79 429,00	79 035,00	394,00	79 823,00	79 429,00	79 429,00	79 429,00	79 428,00
SMEEOM Moyenne Garonne	1 573 458,00	262 243,00	254 763,00	7 480,00	269 723,00	262 243,00	262 243,00	262 243,00	262 243,00
Total	5 109 918,00	851 654,00	774 049,00	77 605,00	929 259,00	851 654,00	851 654,00	851 654,00	851 648,00